

# Son de cloche des fabriques

## Formations à venir :

### Les fonds funéraires et l'achat anticipé de services

Il s'agira de s'assurer que les cimetières concernés aient une continuité suffisamment assurée à long terme, de manière à offrir aux donateurs, une assurance raisonnable sur la prestation de service à rendre dans 25 ou 50 ans.

**Mardi 30 octobre** à 19 h

Lieu : Sous-sol de l'église Sainte-Bibiane, 970, rue Principale Nord à Richmond.

### Journée annuelle pour les membres des assemblées de fabrique et conseils de gestion

objectifs de cette rencontre :

- présenter le guide *Analyse des besoins en bâtiments dans les paroisses* et commenter celui-ci ;
- comprendre la situation financière des cimetières ;
- comprendre son rôle et son implication à l'intérieur d'une réunion ;
- s'approprier la lecture des rapports financiers ;
- prendre connaissance et comprendre les nouvelles directives diocésaines.

### Samedi 1<sup>er</sup> décembre

de 9 h 30 à 15 h

Sous-sol de l'église Saint-François-d'Assise au 1145, rue des Quatre-Saisons, Sherbrooke

Information : Nathalie Blais au 819 563-9934, poste 403

## Protection des administrateurs et dirigeants

Commentaires et directives concernant l'application du nouveau Règlement diocésain



### Les fondements du nouveau règlement

En quoi consiste ce nouveau règlement ?

Il oblige les fabriques à détenir et à maintenir une police d'assurance « administrateurs et dirigeants » couvrant tous les membres de la fabrique ainsi que ses dirigeants dûment autorisés.

Cette couverture indemnise les membres des fabriques et leur personnel dirigeant pour des indemnités englobant les coûts de la défense contre une action en justice ;

Le montant de cette protection a été fixé à un « minimum de deux millions de dollars ».

Il établit la priorisation du paiement des indemnités au bénéfice de ses membres et, en cas d'insuffisance des protections, il est susceptible d'engager le patrimoine propre de la fabrique.

### Pourquoi un nouveau règlement ?

Pour s'assurer du maintien en tout temps d'une protection nécessaire, juste et adéquate de nos gestionnaires bénévoles. Il en va de la capacité de notre Église à recruter et à retenir des gestionnaires compétents et engagés au nom de leur foi.

Par ailleurs, le maintien d'une telle couverture est nécessaire pour assurer la pérennité de l'action pastorale dans nos paroisses en cas de poursuite susceptible de compromettre la survie financière de celle-ci.

### Ce nouveau règlement s'impose-t-il à toutes les fabriques ? « Oui ! »

Par décret de l'archevêque de Sherbrooke, les marguilliers de chacune des fabriques de l'archidiocèse sont tenus d'adopter et d'appliquer localement ce nouveau règlement. Probablement que votre fabrique détient déjà cette protection dans son contrat d'assurance (à vérifier) ; ce qui est nouveau ici, c'est la portée de ce règlement qui priorise la protection des gestionnaires des fabriques.

Pour plus de précision, nous vous invitons à lire le commentaire détaillé qui a été acheminé en paroisse en même temps que le Règlement diocésain. Ce communiqué n'en est qu'une version sommaire.

### Délai et échéance de sa mise en application

Il est demandé à chacune des fabriques de voir à son adoption intégrale (sans modification ni ajout) du règlement et à la conformité des protections d'assurance afin de respecter celui-ci **d'ici le 31 décembre 2018**.

Il est nécessaire d'envoyer une « copie du règlement adopté » à la chancellerie par courriel à [chancelier@diocesedeshbrooke.org](mailto:chancelier@diocesedeshbrooke.org) afin de confirmer sa mise en application.

## Prévision budgétaire 2019



### Rappel de la méthode pour remplir le formulaire des prévisions budgétaires :

- ⇒ Compléter tout d'abord la colonne « Réel 2017 » en reprenant les chiffres des États financiers 2017 (version signée par l'économiste diocésain).
- ⇒ Compléter ensuite la colonne « Budget 2018 » en reprenant les chiffres du Budget 2018, signé par l'économiste diocésain.
- ⇒ Pour la colonne « Projection 2018 », calculer les revenus et dépenses prévisionnels du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Pour cela, prendre par exemple les États financiers au 31 octobre et, pour chaque montant, diviser par 10 et multiplier par 12. Tenir compte des revenus et dépenses qui ne sont pas répartis uniformément sur l'année.
- ⇒ Enfin, remplir la colonne « Budget 2019 » en se référant aux chiffres des 3 colonnes précédentes. Tenir compte de l'augmentation du coût de la vie (environ 2 %), ainsi que des revenus et dépenses spécifiques à l'année 2019.

Si vous prévoyez des **travaux majeurs** (en cours ou à venir), n'oubliez pas de remplir la feuille « Travaux majeurs ». Les dépenses de 10 000 \$ ou plus doivent être préalablement autorisées par l'économiste diocésain. Utilisez la page « Notes aux prévisions budgétaires » pour inscrire les détails des travaux prévus et le mode de financement.

Sur la première page, vous pouvez également noter les faits saillants (grandes variations, changements, etc.) prévus pour l'année 2019.

### Nouveauté pour 2019 : Calcul du surplus libre (réserve)

Afin d'évaluer la santé financière de votre paroisse, nous avons ajouté une ligne grisée, « Calcul du surplus libre », après la ligne du résultat. Inscrire uniquement le montant du surplus libre calculé à la fin de 2017 (voir en bas du Passif dans les États financiers signés de 2017). Les autres montants (Projection 2018 et Budget 2019) se calculeront automatiquement.

*Alain Gsell*

Vérification des livres des paroisses  
alain.archeveche@gmail.com  
819 563-9934, poste 215

### Dans votre prochaine édition

- ◆ Parlons prévention avec l'arrivée de l'hiver
- ◆ Émission des T4A
- ◆ Élection des marguilliers, serment de confidentialité



**Son de cloche des fabriques** présente, par de petits articles, de nouvelles informations ou des rappels pour la bonne gestion des fabriques.

Il s'adresse aux personnes engagées en Église et à toute personne intéressée à la vie de l'Église diocésaine.

#### COMITÉ :

Guy Boulanger, Normand Paquette,  
Alain Gsell et Nathalie Blais.

#### ABONNEMENTS : Gisèle Fauteux

sec.chancellerie@diocesedesherbrooke.org

#### GRAPHISME ET MISE EN PAGE :

Nathalie Blais

#### RÉVISION ET CORRECTION :

Élisabeth Gouin

#### ABONNEMENT :

Format électronique seulement  
GRATUIT.

[www.diocesedesherbrooke.org](http://www.diocesedesherbrooke.org)

Tout texte peut être reproduit à la condition d'en indiquer la provenance et de ne pas en modifier le contenu.

Les photos utilisées sont libres de droits et utilisées avec l'autorisation de l'auteur.

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin pour désigner des personnes au sens générique ; elles ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Archidiocèse de Sherbrooke  
130, rue de la Cathédrale  
Sherbrooke, (Québec) J1H 4M1

Téléphone : 819 563-9934

Télécopieur : 819 562-0125

Site web :

<http://diocesedesherbrooke.org>

